Quels sont vos droits en matière de protection des données ?

Droit à l'information : connaître l'**utilisation** de ses données personnelles (qui les utilisent, pourquoi ? sur quelle durée ? à qui elles sont partagées ?)

Droit d'accès : permettre l'**accès** à toutes les données vous concernant et savoir à quelles **fins** elle sont utilisées.





Droit de rectification : permettre la **correction** d'une information inexacte

Droit à l'effacement : demander la **suppression** de ses données. Il existe cependant des exceptions liées à des obligations légales de conservation (données fiscales, ...)



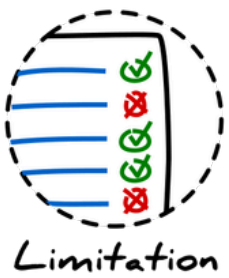

Droit de limitation : demander le **gel** de certaines de vos données le temps d'un contrôle ou d'une vérification par un organisme

Droit d'opposition : **refuser certains usages** de traitement de données





Droit à la portabilité : recevoir les données qu'on a soi-même fournies dans un format structuré et lisible par machine, afin de pouvoir les réutiliser ou les transmettre à un autre organisme.

Comment exercer ces droits :

- **Adressez une simple demande à l'association (courrier, e-mail ou accueil). Aucun formulaire obligatoire.**
- **Réponse sous 1 mois (2 mois maximum si procédure complexe mais avec information préalable).**
- **La demande est gratuite sauf si elle est manifestement excessive ou infondée.**
- **En cas de difficultés, une plainte est possible auprès de la CNIL.**

Images : https://lalibrerie-solidaire.org

Exemples pour l'application des droits RGPD

Droit à l'information : Vous créez une carte de fidélité au supermarché. On doit vous dire clairement, dès l'inscription, qui conserve vos données, pourquoi (offres personnalisées, par exemple) et pour combien de temps

Droit d'accès : Vous voulez savoir ce que votre opérateur téléphonique ou votre site de vente en ligne sait de vous. Vous demandez une copie de vos données (coordonnées, historique de commandes, appels ou connexions enregistrés) et l'organisme doit vous la fournir.

Droit de rectification : Vous déménagez et vous constatez que votre ancienne adresse figure toujours sur le compte de votre banque. Vous demandez à ce qu'elle soit remplacée par votre nouvelle adresse.

Droit à l'effacement : Vous avez créé un compte sur un site de vêtements il y a dix ans et ne l'utilisez plus. Vous demandez la suppression du compte et des données associées. Ce droit n'est pas absolu : le site peut garder ce qu'une loi l'oblige à conserver, comme ses factures pour la comptabilité.

Droit de limitation : Un service affiche une information erronée à votre sujet et vous la contestez. Le temps que l'organisme vérifie, vous pouvez demander qu'il « mette en pause » l'utilisation de cette donnée : il la conserve, mais ne s'en sert plus. C'est aussi utile si vous ne voulez pas qu'une donnée soit effacée parce que vous en avez besoin pour une démarche.

Droit d'opposition : Vous n'arrêtez pas de recevoir des publicités par mail ou par SMS d'une enseigne où vous avez n'avez acheté qu'une seule fois chez eux. Vous lui indiquez que vous ne souhaitez plus que vos coordonnées soient utilisées pour la prospection commerciale.

Droit à la portabilité : Vous changez de banque, de service de streaming ou d'application de suivi sportif par exemple. Vous récupérez vos données (historique, playlists, activités) dans un format lisible par machine, pour les transmettre au nouveau service. Ce droit concerne les données que vous avez fournies et traitées automatiquement, sur la base d'un contrat ou de votre consentement.